

ACTUALITÉ

Quoi de neuf pour la production d'énergie à la ferme ?

141 unités de méthanisation

Début septembre 2021, 141 unités de production de biogaz étaient en fonctionnement en Normandie. Sur ce total, 106 unités fonctionnaient en cogénération, soit 75% du parc, 19 en injection dans les réseaux de gaz (14%) et 16 sites en combustion (11%).

La part des intrants agricoles représenterait 82 % du total des matières digérées, contre 13% pour les matières issues d'activités économiques et 5 % pour les biodéchets des collectivités.

Les nouveaux arrêtés ICPE sont publiés

Avec application immédiate, ils introduisent de nouvelles dispositions pour les sites en projet, et dans une moindre mesure pour les sites en fonctionnement, par exemple :

- augmentation de la distance par rapport aux habitations « tiers » (100 m en déclaration, 200 m en enregistrement et autorisation)
- couverture obligatoire des stockages de digestat (hors lagunes)
- étanchéité des rétentions (y compris pour les sites existants) par un revêtement

si la nature du sol ne permet pas une étanchéité suffisante

- présence obligatoire d'une torchère en déclaration avec des distances à respecter
- mise en place d'un registre des plaintes concernant les odeurs...

Démarrage des travaux du poste de rebours d'Argentan (61)

Le rebours est une unité de compression qui permet de remonter le gaz du réseau de distribution, lorsque ce dernier est saturé, vers le réseau de transport (débouché supplémentaire au biométhane produit sur le territoire). Le rebours d'Argentan va permettre d'accueillir dans un premier temps près de 69 GWh/ an de biométhane supplémentaire, soit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 logements chauffés en gaz. Le territoire de Falaise bénéficiera de cette infrastructure grâce au maillage des réseaux gaz de Falaise et d'Argentan... rendant désormais possible des projets en injection sur le secteur situé entre ces deux communes.

Soutien au photovoltaïque

La Commission européenne a validé fin août le nouveau régime français



de soutien à la production d'électricité photovoltaïque, à savoir la tant attendue réévaluation du guichet ouvert des installations de 100 à 500 kWc. Feu vert donc pour des projets photovoltaïques sur bâtiment agricole jusqu'à 500 kWc avec tarif d'achat garanti, avec application immédiate au 1er octobre. A la date de rédaction de cet article, les nouveaux tarifs n'étaient pas encore publiés.

Mathieu Poirier
07 87 74 27 75

mathieu.poirier@normandie.chambagri.fr

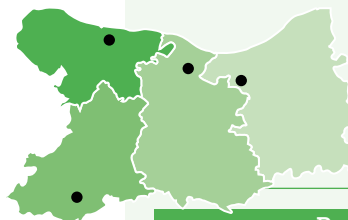
Le SDEC ENERGIE soutient vos projets de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité

En plus de son expertise sur les réseaux publics d'électricité, des aides financières sont apportées aux agriculteurs (et plus généralement aux entreprises) après examen de la Commission développement économique du SDEC ENERGIE, pour les extensions de réseau liées au raccordement en soutirage mais aussi en injection (hors branchement) de tout nouveau bâtiment, ou équipement.

Ces aides sont très incitatives si le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage, jusqu'à 70% du coût HT du raccordement selon la localisation du projet. Ce taux d'aide est plafonné à 10% si les travaux sont réalisés par ENEDIS. Par exemple, pour le raccordement par le SDEC ENERGIE d'une stabulation de 60 génisses laitières, ce dernier a participé à hauteur de 17 668 €. La contribution de l'agriculteur a été de 7 572€. Pour le raccordement par ENEDIS d'une centrale de production photovoltaïque de 80 kWc installée sur le toit d'un bâtiment agricole, le SDEC ENERGIE a participé à hauteur de 3 480 €. Le reste à charge pour l'agriculteur a été de 20 688 €.



Pour bénéficier de ces aides, contacter le SDEC ENERGIE :
Service Réseau Electricité – 02 31 06 61 55



JURIDIQUE

L'importance de l'entretien et de l'exploitation des biens loués

Dans le cadre des baux ruraux, si l'une des principales obligations est le paiement du fermage, la seconde réside dans l'entretien et la mise en valeur agricole des biens loués. La Cour de Cassation a récemment été amenée à juger des manquements du fermier à cette obligation et a confirmé la résiliation du bail ou le refus de cession de celui-ci.

Le premier cas portait sur la non-destruction des chardons par le fermier sur les biens loués ce qui avait entraîné une prolifération. Cette prolifération entraînait une dégradation des biens loués et le fermier ne respectait pas son obligation d'entretien issue du bail et ordonnée par un arrêté préfectoral sur la destruction de ces chardons. Cette inaction, malgré plusieurs demandes du bailleur a eu pour conséquences la résiliation du contrat du fermier qui a donc dû quitter les biens loués, avec en plus une participation financière à la remise en état des biens.

Dans le département du Calvados, nous disposons d'un arrêté préfectoral toujours en vigueur depuis le 11 juillet 2006 qui impose cette destruction par le propriétaire ou l'occupant des parcelles (avant floraison).

Le maire comme les autres autorités judiciaires peuvent aussi intervenir en cas de non-respect de cette obligation.

Dans le second cas, le fermier utilisait une petite partie des parcelles louées pour y stocker du matériel lié à une autre activité professionnelle secondaire. Le bailleur avait donc constaté que cette partie de parcelle ne supportait aucune production agricole, alors que le bail impose un usage exclusivement agricole des biens loués. Le fermier avait demandé au bailleur, qui avait refusé, la cession du bail à l'un de ses enfants afin de poursuivre l'activité. La Cour de Cassation a ainsi jugé que l'utilisation même d'une petite partie des biens loués, dans le cadre d'une autre activité professionnelle était un manquement aux obligations d'exploitation des biens qui constituait le fermier de mauvaise foi et donc justifiait le refus de cession du bail.

Le respect de toutes les obligations du bail est donc bien la garantie afin d'éviter tout contentieux et toute difficulté.

Céline DUREUIL-BOULLIER

02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

Bessin

De nouveaux paiements pour préserver l'eau du Bassin de Saon

C'est dans le cadre du programme d'action pour la préservation de la qualité de l'eau du captage de Saon que seront mis en œuvre en fin d'année des paiements pour services environnementaux (PSE). Instaurés par le syndicat d'eau du Molay-Littry et accompagnés par l'Agence



de l'eau, les PSE visent à rémunérer les exploitants au regard des services écologiques qu'ils rendent pour garantir la qualité de l'eau.

Ce nouveau dispositif d'une durée de 5 ans se veut plus simple et moins contraignant que les actuelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). D'autres captages pourraient prochainement bénéficier de ce genre de contrats.

Deux types de services sont rémunérés :

- le maintien ou la mise en œuvre de bandes enherbées à l'intérieur de l'aire d'alimentation de captage, en plus de celles imposées par la réglementation,
- la diminution de la part de maïs en dessous de 50% de la surface fourragère principale et la réduction des Indices de Fréquence des Traitements (IFT) en dessous de 1.3 pour les herbicides et 1.6 pour les autres produits phytosanitaires.

Pour être éligible à ce dispositif, il faut exploiter au moins une parcelle à l'intérieur de l'aire d'alimentation de captage du Bassin de Saon et ne pas être engagé sur des contrats MAEC ou ne pas percevoir des aides en faveur de l'agriculture biologique. Si vous répondez à ces critères et que vous souhaitez vous engager, n'hésitez pas à contacter rapidement la Chambre d'agriculture afin d'avoir plus d'informations et d'évaluer le montant des aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Nicolas Ribot

02 31 51 66 39

nicolas.ribo@normandie.chambagri.fr

Nouvel indice des fermages 2021/2022 :

Le nouvel indice à compter du 1er octobre 2021 est fixé à 106,48, soit une hausse de 1,09% par rapport à l'année dernière.

ENTREPRISE

Automatiser l'alimentation en élevage

L'automatisation est une solution pour faciliter et limiter le travail d'astreinte quotidien. Après la mise au point et le développement du robot de traite, l'automatisation de l'alimentation est maintenant un sujet d'actualité avec des innovations très récentes. De nombreux équipementiers travaillent sur ce sujet, y compris les fournisseurs français.

Encore peu intégré dans les projets, elle accompagne souvent l'agrandissement des élevages, en particulier ceux qui ont des rations complexes et variées pour différents lots d'animaux et pour lesquels la main d'œuvre est limitante.

Une brochure, réalisée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, fait le

point sur le sujet. Elle fait l'état des lieux des différentes solutions existantes. Elle aborde les conséquences sur la conception des bâtiments, ainsi que les impacts financiers.

Elle est en accès libre sur le site de la chambre agriculture à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/3Fix7rB>



Bocage

Améliorer la qualité de l'air

La Chambre d'agriculture organisait le 15 septembre à Roullours (Vire-Normandie) une porte ouverte labellisée « Innov'Action » autour de la couverture des fosses et des équipements d'épandage, deux leviers permettant de réduire les émissions d'ammoniac (NH₃) et de particules dans l'air. Atmo Normandie, ARIP Normande, Cumas Normandie Ouest et Chambre d'agriculture, sensibilisaient sur les impacts de la qualité de l'air sur la santé humaine et l'environnement.

Fosse couverte : jusqu'à 80% en moins de NH₃



Le projet collectif CouvFosVirois soutenu par l'ADEME a permis de réaliser plusieurs couvertures de fosses stockant du digestat brut provenant de l'unité de méthanisation de la SAS AGRIGAZ VIRE. La présentation de la fosse couverte du Gaec Langelier était l'occasion de soulever les freins au développement de cet équipement, à savoir le coût et la pose du mât, et de mettre en avant les avantages : baisse des volumes d'effluents stockés (jusqu'à 40 %), réduction du temps d'épandage.

Matériels d'épandage : moins 10 à 40% de NH₃

Selon les équipements (rampes à patins, pendillards, enfouisseurs), la diminution des émissions est variable. En démonstration ce jour, l'automoteur-camion Camtrac avec rampes à patins de Frédéric Calbris, les équipements des entreprises du territoire dont l'automoteur de l'entreprise Giffard, et les tonnes avec pendillards des entreprises Leprince et Gondouin, ainsi que celle équipée de disques enfouisseurs de la Cuma de Jouvine. Un camion-citerne de l'entreprise Delta Trailers était aussi présent.

Merci aux agriculteurs ayant reçu cet événement et à l'ensemble des acteurs de cette journée.

David Delbecque
06 08 75 02 92

david.delbecque@normandie.chambagri.fr

Pays d'Auge

On cultive du houblon en Normandie

Le 31 août, Benoit Lamy, président de l'association Houblons de Normandie, a ouvert ses portes aux brasseurs Normands. Cette demi-journée, qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, a permis aux brasseurs de découvrir la culture du houblon, ingrédient clef de leurs recettes. Créée en 2019, l'association Houblons de Normandie regroupe brasseurs et néo-houblonniers partageant l'objectif de créer des bières 100% Normandes. Les vingt brasseries représentées sont toutes membres de l'association. L'entreprise Normandie Malt était également présente, ainsi que les partenaires techniques et financiers de l'association (Région Normandie, Crédit agricole Normandie et Normandie Seine et Labéo, laboratoire d'analyses).



La matinée a démarré par une présentation de chaque houblonnier (Charlotte Yger dans la Manche, Benoit Lamy et David Bernay dans le Calvados) et futurs houblonniers (Bertille Potel et Sébastien Salliot dans le Calvados). Les participants ont ensuite découvert la houblonnière, où les houblonniers ont présenté la culture et ses spécificités.

De retour sur l'exploitation, Benoit a présenté son installation de récolte et de séchage (récolté à 80% d'humidité, le houblon doit être descendu rapidement à 11% pour être conservé correctement). La matinée s'est conclue par une dégustation de bières 100% Normandes.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la culture du houblon en Normandie, vous pouvez contacter Guillaume Mesnildrey, animateur de l'association, au 06 30 09 80 99. La Chambre d'agriculture organise des formations pour tous ceux qui souhaitent se lancer dans cette culture. La prochaine aura lieu les 4 et 5 novembre.

Anais Vandewalle
02 31 31 87 62

anais.vandewalle@normandie.chambagri.fr

Plaine

Céréales bio en Plaine : bilan de moisson mitigé

On retiendra évidemment cet été atypique, avec des récoltes souvent humides, parfois en présence de nombreuses adventices, favorisées par des récoltes tardives dans des cultures moins couvrantes à partir de juillet. La mise aux normes a pu nécessiter des opérations successives de nettoyage-séchage-triage réalisées par les collecteurs ou à la ferme par certains producteurs.



En blé d'hiver, dans ce contexte, les poids spécifiques n'étaient pas au rendez-vous. Certaines variétés meunières ont affiché quelques défauts de temps de chute, mais au final pas mal de lots sont valorisables en meunerie. Les rendements sont dans une bonne moyenne décennale, autour de 35-40 qx/ha. Des blés alternatifs semés de décembre à mars ont produit aussi de bons résultats.

Les associations triticales-féverole, dans les sols profonds, sont satisfaisantes (35 à 50 qx/ha), avec une bonne proportion de féveroles, plus que l'année précédente où l'automne diluvien de 2019 avait fait « couler » les protéagineux. C'est moins bon pour les associations avec des pois fourragers, qui ont versé à partir de juin, entraînant de faibles rendements sur le triticales associé.

Cette météo a favorisé des présences parfois fulgurantes de rouille jaune sur triticales pur, sur variétés sensibles : en essai en limons profonds les variétés résistantes font 65 qx/ha en moyenne, les sensibles 40 à 45... Même situation en blé où quelques variétés sont à éviter.

En colza d'hiver c'est plutôt bon dans les zones d'élevage avec moins de surfaces de colza historiquement (15 à 25 qx/ha)... plus compliqué en Plaine. L'hypothèse privilégiée pour expliquer les dégâts de larves d'altises parfois radicaux.

Jacques Girard
02 31 53 55 03

jacques.girard@normandie.chambagri.fr



FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences



Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Utiliser l'acupuncture sur mes chevaux initiation

Je découvre quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples.

2j : 8 novembre et 14 janvier 2022 à
HEROUVILLE

Laurence FOS
02 31 70 25 33

Bien préparer mes vaches tarées au vêlage et à leur future lactation

Des vêlages sans problèmes et des vaches en
forme pour une bonne lactation.

1j : 9 novembre à VIRE

Céline PORET
07 85 44 43 99

Certification HVE : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et 3- FMD

Je valide ma certification environnementale
de niveau 1 pour réduire les contrôles.

Je me prépare pour HVE2 et HVE3

2j : 10 et 17 novembre à HEROUVILLE + FMD*

Catherine GODET
02 31 70 25 04

Ecormer les veaux facilement et sans douleur

Agir sereinement en accord avec le bien-être
animal.

1j : 16 novembre à BAYEUX

Emeline LEGROS
06 73 25 01 23

ou 2 décembre à VIRE

Céline PORET
07 85 44 43 99

Utiliser les plantes et les huiles essentielles pour mes chevaux - initiation

Je réduis l'usage des médicaments grâce
à l'utilisation des plantes et des huiles
essentielles.

1j : 18 et 25 novembre à HEROUVILLE

Laurence FOS
02 31 70 25 33

Du pulvérisateur à la plante: j'optimise ma pulvérisation

J'utilise toutes les possibilités de mon matériel
et améliore sa précision.

1j : 30 novembre à HEROUVILLE

Catherine GODET
02 31 70 25 04

Cécile COLLARD

a rejoint le siège d'Hérouville-Saint-Clair
en tant qu'assistante d'accueil. Dotée
d'une solide expérience dans l'accueil



téléphonique et
la gestion relation
clientèle, Cécile vous
accueillera et vous
orientera lors de
vos visites dans nos
locaux ou bien par
téléphone. L'arrivée

de Cécile fait suite
au départ d'Evelyne RAMBLIER qui,
après 38 années passées à la Chambre
d'agriculture, a quitté son poste. Nous
lui souhaitons une belle retraite et
bienvenue à Cécile !

Contact : 02 31 70 25 25 - cecile.collard@
normandie.chambagri.fr

Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr • rubrique formation.

*FMD = Formation Wixte Digitale

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

PILOTAGE DE PRODUCTION

En solo ou en groupe,
boostez vos performances
avec le **CONSEIL TECH'ÉCO**

**Vous êtes agriculteur(trice) en élevage bovin lait/viande, cultures,
légumes de plein champ, maraîchage, arboriculture,
CONVENTIONNEL OU BIO**

Choisissez votre accompagnement **TECHNICO-ÉCONOMIQUE**

Notre offre conseil : 3 formules au choix



TECH'EN LIGNE

Espace pro numérique
Écrits techniques :

Flashes/Notes/Guides/Résultats d'essais



TECH'INDIV

+ Appui téléphonique
Conseil individuel



TECH'EN GROUPE

+ Conseil collectif

Vos interlocuteurs

Hérouville

02 31 53 55 00

Bayeux

02 31 51 66 33

Vire

02 31 68 11 16

Lisieux

02 31 31 31 85

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Philippe Le Panse • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex

Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. chambre@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie Anquetil



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CALVADOS